



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 20 décembre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **20**

Date de la convocation :
14 décembre 2023

Délibération n° DCM23-12-20P25

**Administration Générale – Demande de classement
au titre des monuments historique du Château des
Guilhem**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bêlart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Véronique Delorme

M. Georges Elnecave à Mme Michelle Guibal

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Rapporteur : M. Jean-Luc Barral

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie (DRAC) a proposé à la Commune de classer le château féodal des Guilhem au titre des monuments historiques.

Cependant, il appartient au propriétaire de se prononcer sur le classement de l'édifice.

Au regard de l'intérêt patrimonial et historique de cet édifice moyenâgeux (érigé sur la période du XIIème XIIIème siècles) et de sa place particulière dans le paysage Clermontais, il semble opportun d'étendre la protection de ce patrimoine.

Il est précisé que ce classement n'engendrera pas de contraintes supplémentaires au plan urbanistique ni pour les projets sur le château, mais permettra à la Commune de bénéficier d'un niveau supérieur de subvention de l'Etat dans le cadre de travaux de restauration.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider de demander le classement du château féodal des Guilhem au titre des monuments historiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a été présentée à la commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 13 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de demander le classement du château féodal des Guilhem au titre des monuments historiques,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE